



Snes-Fsu



SNES PARIS

CARRIERE

Réunion intra TZR
Mercredi 22/06
14h-16h
Arcueil

3 rue Gouyon du Verger - 94112 ARCUEIL - Tél : 01 41 24 80 52 - paris@snes.edu - www.paris.snes.edu

Sommaire

P.1. Edito. Calendrier. Bac 2022: ça commence bien...

P.2. Mouvement intra-académique : le SNES-FSU vous accompagne pour votre recours

P.3. Le point sur les concours de recrutement

P.4. Vérification de la déclaration de revenus et cotisation syndicale, En bref, Dernières publications de la FSU.

CARRIERE

Mouvement intra-académique

Résultats prévus pour le 16 juin
Recours : voir en page 2

Classe Exceptionnelle

du 1^{er} au 6 juin : Consultation des avis émis par le chef d'établissement et l'IPR sur [i-prof](https://i-prof.fr)



Paroles, paroles, paroles

Retraite, dialogue social, place de l'école : autant de sujets à la table des réformes d'Emmanuel Macron réélu : il y a comme un air de déjà-vu... Le président a durant sa campagne évoqué la nécessité d'un renouveau du dialogue social, d'une place plus grande accordée à toutes et tous et notamment aux organisations syndicales. Un retour aux instances paritaires qu'il a lui-même détruites ? La nomination de Pap Ndiaye se veut un symbole de rupture. Si le changement de ministre à l'Éducation nationale fait naître un espoir de rompre avec les 5 années d'autoritarisme et de communication descendante, hors sol, épuisant les personnels, nous ne sommes pas dupes du coup politique à la veille des législatives. Nous jugerons sur pièce les réponses apportées, notamment à l'absolue nécessité de revaloriser immédiatement nos salaires, dans un contexte d'inflation galopante et de forte baisse d'attractivité de nos métiers. Le SNES-FSU lui rappellera aussi l'urgence d'améliorer nos conditions de travail et les conditions d'études des élèves, en baissant les effectifs, en permettant aux DHG de financer des dédoublements, des options. Nous porterons aussi la nécessaire remise à plat des réformes mal ficelées du bac et du lycée. Après les revirements sur les E3C, le passage au quasi contrôle continu, c'est à présent des mathématiques qu'il faut faire rentrer aux forceps dans le tronc commun de première, en prenant sur les heures en réserve qui ne seront pas rendues par l'académie aux établissements pour créer des dédoublements, des options, des groupes de spécialité supplémentaires... Le début du Bac 2022 plaide aussi, s'il le fallait, pour un retour à un bac national. Mais le nouveau ministre voudra-t-il, pourra-t-il agir pour le service public d'éducation, à rebours des politiques antérieures qui l'ont abîmé, et ont favorisé l'enseignement privé, qui contribue tant au manque de mixité sociale et scolaire ? Le SNES-FSU sera là pour le lui rappeler.

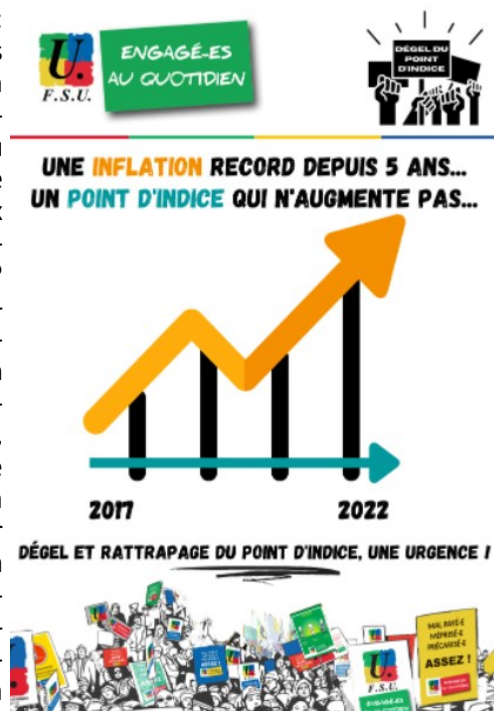
Thomas Baniol, Nathalie Dehez et Ketty Valcke,
Co-secrétaires académiques du SNES-FSU Paris

Bac 2022 : ça commence bien...

Le ministère n'avait prévu aucune décharge pour les épreuves de spécialité qu'il a déplacé de mars à mai, refusant de les repousser à juin, une fois les cours terminés, ce qui aurait facilité le travail de correction. Ces conditions inadmissibles de correction ont été dénoncées par le SNES-FSU qui a orchestré avec les S1 et les S3 une campagne pour relayer la demande d'un temps de correction banalisée. L'action syndicale a payé ! 4 demi-journées ont été obtenues.

Les réunions d'harmonisation ont été organisées tantôt en présentiel, tantôt en distanciel. La situation sanitaire ne le

Les 4 demi-journées seront libérées de cours pour correction, au choix du professeur, après accord du chef d'établissement, entre le 17 mai et le 3 juin 2022. Transmettez vos demandes de demi-journées libérées au secrétariat de votre chef d'établissement. **Nous signaler tout blocage : paris@snes.edu**



(suite article Bac 2022: ça commence bien...) justifiant plus, la section académique, alertée par des collègues, ont demandé au rectorat que ces réunions se déroulent en présentiel d'autant plus qu'elles avaient lieu pour la première fois et dans une année scolaire encore marquée par la pandémie.

Alors comment justifier cette modalité ? Pour empêcher les échanges, les remarques sur les choix calamiteux du calendrier et des modalités du bac Blanc ? Pour les collègues d'Histoire Géographie, marqués par la précédente réunion très descendante des IPR (personne ne savait qui était connecté, micros coupés, chat uniquement avec les IPR) ; la section académique a appelé les collègues à quitter la réunion si les modalités en étaient bridées. Le message du doyen, sollicité par la section, a apparemment été entendu. Que dire des sujets ? Dans plusieurs disciplines, les sujets 1 et 2 (nécessités par les combinaisons de spécialité qui rendent impossible un seul sujet pour tous les candidats) n'étaient pas de difficulté semblable. Le bac Blanc, un bac inégalitaire... Le slogan continue de se justifier, malheureusement, rendant notre mandat d'un retour à des épreuves nationales, terminales et anonymes toujours plus d'actualité. *To be continued...* (et oui, le grand oral, l'EAF, la philosophie sont encore à venir... les sections SNES-FSU de Paris, Créteil et Versailles ont sollicité une audience 3 recteurs et SIEC pour alerter à nouveau et ne pas revivre le bac dantesque de l'an dernier).

Mouvement intra-académique : le Snes Paris vous accompagne pour votre recours.

Les résultats du mouvement devraient être communiqués par l'administration **le 16 juin sur i-prof**. Le SNES-FSU reste à votre côté pour vous accompagner si votre affectation ne vous convient pas. **Effectuer un recours est indispensable pour exiger davantage d'informations, être certain qu'aucune erreur n'a été commise par l'administration.** Même si une issue individuelle satisfaisante à votre recours n'est pas assurée, c'est une forme d'action collective permettant de montrer à l'administration que nous n'acceptons pas le manque de transparence et d'assurance d'équité dans le traitement des demandes des candidats. Être informé-e avec précision sur tous les vœux formulés est une obligation minimale qui doit s'imposer à notre employeur !

Ne nous laissons pas dessaisir de nos carrières, nos mutations : continuons à exiger un haut niveau d'information et de transparence.

1- Vous avez été affecté-e en extension de vos vœux ou n'avez pas obtenu de mutation à l'INTRA ?

Le SNES-FSU vous accompagne et vous représente pour un recours : contactez nous pour que nous vous conseillions et vous aidions à le formuler : s3par@snes.edu

Les recours doivent être adressés au Recteur, **exclusivement sur l'application COLIBRIS** accessible à <https://portail-paris.colibris.education.gouv.fr/personnels-enseignants-deduction-et-psy/>

Le courrier devra y être déposé, ainsi que les éventuelles pièces justificatives nécessaires à l'examen de votre recours. **Il n'est pas nécessaire de saisir le nom du représentant, mais obligatoire d'indiquer le nom de l'organisation syndicale qui vous représentera :** il faut sélectionner FSU, fédération à laquelle appartient le SNES-FSU. Indiquez ensuite SNES-FSU comme nom de représentant. En fonction de la particularité de votre recours, un-e militant-e de la section sera désigné-e pour être votre interlocuteur-trice et vous représenter auprès de l'administration.

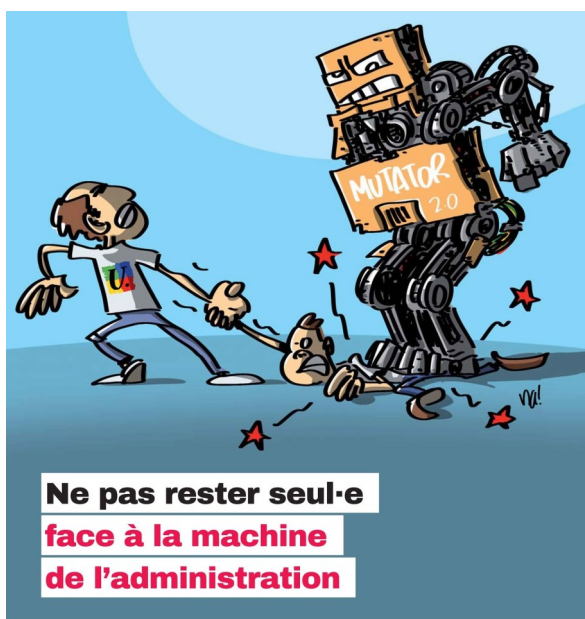
Vous trouverez dès parution des résultats de mutation, un tutoriel sur le site www.paris.snes.edu pour vous aider à formuler votre recours

2- Vous avez obtenu une mutation mais elle ne vous convient pas ?

Le Rectorat et le Ministère ont minoré vos droits à être représenté, défendu et informé. Vous pouvez formuler un recours, mais ne pourrez pas être représenté par une organisation syndicale auprès de l'administration. C'est pourquoi le SNES-FSU continue à demander l'abrogation de la loi dite de transformation de la fonction publique. Nous restons cependant à vos côtés pour vous accompagner et vous conseiller

3- Vous êtes affecté-e sur la ZR ?

La section enverra une publication spécifique aux collègues TZR ou qui nous auront indiqué y être nouvellement affecté et organisera une réunion d'information pour les informer, les conseiller quant à la **fiche de préférence qu'ils devront remplir et renvoyer au plus tard le 24 juin**. Les modalités d'inscription seront précisées ultérieurement sur le site. N'hésitez pas à consulter notre page spéciale phase d'ajustement des TZR qui sera mise à jour très prochainement ou à poser vos questions à tzr@paris.snes.edu



snes
fsu
Le SNES, pour agir ensemble

U
F.S.U.
ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN

Le point sur les concours de recrutement.

Année de stage : régression en vue.

Avant : Les professeurs, CPE et PsyEN étaient recrutés après le M1. Seuls les anciens contractuels du second degré avec plus d'un an et demi d'expérience étaient à plein temps.

Maintenant : Ils sont recrutés après le M2. Les lauréats titulaires d'un M2 MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) sont directement à temps plein et les ex professeurs des écoles (PE) également. 40% des « berceaux » de stagiaires sont prévus pour des temps pleins.

Les autres lauréats restent à mi-temps en responsabilité et à mi-temps en formation l'INSPE.

L'avis du SNES-FSU : si le recrutement niveau Master correspond aux exigences d'une haute qualification, il est à accompagner de pré-recrutements sur critères universitaires et sociaux dès la licence, avec statut et rémunération d'élève fonctionnaire, afin de permettre aux étudiants de familles modestes de choisir les métiers de l'enseignement et de l'éducation sans sacrifier leurs études à cause des petits boulots.

Une multiplication d'acteurs : qui est qui ?

Les ECA (étudiants contractuels alternants) : ce sont des étudiants en master MEEF (M1 ou M2) qui n'ont pas encore le concours et qui ont signé un contrat de droit public de 12 mois pour 6 heures d'enseignement (12h pour les CPE). Ils sont rémunérés environ 695€ nets par mois + une fraction des ISOE.

Les SOPA (stagiaires en observation et pratique accompagnée) : ce sont aussi des étudiants en M2 MEEF, mais qui n'ont pas signé de contrat d'alternance. Ils font un stage de 12 semaines d'observation et de pratique accompagnée. Ils reçoivent une gratification annuelle d'environ 1260€.

Les stagiaires M1 MEEF : ils font un stage d'observation et de pratique accompagnée de 6 semaines (non rémunéré).

Les AED prépro : en 2019, 2020 ou l'an passé, ils ont signé un contrat d'AED de 3 ans (années de L2, L3 et M1 MEEF), qui peut être renouvelé 1 an (année de M2 MEEF). Contrairement aux autres AED, ils n'ont pas de fonction d'encadrement ni de surveillance des élèves, mais uniquement des missions pédagogiques qui évoluent selon leur qualification (de la simple observation au remplacement de professeurs absents) tout comme leur rémunération (de 700 à 980€ nets mensuels).

Les stagiaires mi-temps : lauréats non issus du M2 MEEF et sans expérience de contractuel.

Les stagiaires plein temps : issus du M2 MEEF (certains ayant enseigné comme contractuels alternants, d'autres non), ex contractuels, ex professeurs des écoles (PE).

L'avis du SNES-FSU : sous couvert de favoriser la pratique, ces dispositifs servent surtout à faire des économies de postes et de budget. Ils se heurtent à la difficulté de trouver des tuteurs pour que la formation soit bénéfique aux étudiants. Le SNES-FSU revendique que les étudiants ne soient pas des moyens d'enseignement, mais viennent en surnombre, sur le service du tuteur. Il demande le maintien de l'année de stage, et que le service en responsabilité soit réduit à un tiers temps (1/3 de formation, 1/3 d'observation et de pratique accompagnée avec le tuteur, 1/3 d'exercice en responsabilité). Par ailleurs il demande le retour à mi-temps des ex PE.

Concours 2022 : alerte rouge !

Le ministère n'a pas publié le nombre d'inscrits au CAPES et à l'agrégation.

Les résultats d'admissibilité, eux, sont catastrophiques. À part dans quelques disciplines comme l'histoire-géographie, les SVT ou la philosophie, le nombre d'admissibles au CAPES externe est à peine au-dessus, voire inférieur au nombre de postes à pourvoir. On compte par exemple 904 admissibles pour 781 postes en anglais, 720 admissibles pour 755 postes en lettres modernes, ou encore 816 admissibles pour 1035 postes en mathématiques.

Un recours massif aux heures supplémentaires contraintes et au recrutement de contractuels (ou étudiants contractuels) est à prévoir. On peut s'attendre également à des classes sans professeur.

L'avis du SNES-FSU : le déplacement du concours en M2 n'a pas été anticipé (les étudiants en M2 cette année sont un certain nombre à avoir eu le concours l'an dernier, en M1). Les dispositifs de M2 MEEF en établissement induisent une énorme charge de travail pour préparer des cours au détriment du concours. Par ailleurs les gratifications sont insuffisantes pour dispenser nombre d'étudiants d'avoir, en plus, un travail alimentaire, surtout en Île de France.

D'autre part, la multiplication des réformes insécurise les étudiants et ne les incite pas à se tourner vers l'enseignement. Enfin, la faiblesse des rémunérations n'est plus en cohérence avec le niveau de recrutement : avec un master en poche, on peut prétendre à un salaire de départ supérieur à 1,1 SMIC et à une bien meilleure évolution de carrière que ce qu'offre notre grille.

Le SNES revendique dans l'immédiat l'établissement de listes complémentaires. Il appelle à un investissement massif et pluriannuel dans l'éducation, à une amélioration très nette des conditions de travail, et à une hausse substantielle des rémunérations, qui non seulement comble le retard accumulé depuis des années, mais soit à la hauteur de l'exigence, de la pénibilité, de la valeur sociale de nos métiers.



Vérification de la déclaration de revenus et cotisation syndicale.

Vous avez jusqu'au 08 juin pour vérifier votre déclaration de revenus et y indiquer votre cotisation syndicale pour bénéficier du crédit d'impôt.

Cette année, des collègues ont découvert, dans leur déclaration pré-remplie, des revenus imposables supérieurs à la réalité, à cause de la prise en compte, de façon erronée, des heures supplémentaires défiscalisées. Pour le ministère des finances, il revient aux agents de vérifier et modifier ces erreurs à partir des informations qui se trouvent sur l'attestation fiscale 2021 ou sur le bulletin de paye du mois de décembre 2021. La DGFIP a mis en ligne un tutoriel dont vous pouvez retrouver le lien dans cet article de notre site académique : <https://r.snes.edu/IR>.

Que vous soyez ou non concerné par ce problème, n'oubliez pas non plus d'indiquer le montant de votre cotisation syndicale encaissé par le SNES durant l'année 2021. Il faut pour cela, aller dans la partie de la déclaration automatique intitulée « VOS REVENUS ET CHARGES 2021 CONNUS DE L'ADMINISTRATION » puis cliquer sur le petit crayon en bas à droite de « Réductions et crédits d'impôts ». Vous accéderez alors à la déclaration détaillée et il faudra indiquer dans la cellule 7A[C ou E] la somme mentionnée dans l'attestation fiscale que le Snes vous a adressée. Cette déclaration vous permettra de bénéficier d'un crédit d'impôt à hauteur de 66% des sommes versées, y compris dans le cas où vous êtes non imposables.

En bref....

- **Projet de fusion Drouant/Fresnel** : les collègues ont été reçus en audience par la région mais pas convaincus des réponses apportées à leurs questions. Alors que l'optique et l'hôtellerie peinent à recruter, l'offre publique va s'amenuiser dans la capitale. Alors que l'on aurait pu s'attendre à voir des projets d'avenir pour ces deux lycées, la région sacrifie deux formations publiques qui ne pourront plus ouvrir de nouvelles sections (et vont même devoir se séparer de sections existantes pour se serrer dans les locaux de Fresnel!) au bénéfice de l'enseignement privé qui prospère dans ces deux secteurs.

- **Lycée Paul Valéry** : la région a dévoilé le projet de rénovation tant attendu. Si les plans 3D sont magnifiques, une partie de la communauté éducative regrette de n'avoir pas été entendue sur ses attentes, faute de retours après la consultation initiale. Les maigres installations sportives prévues sont largement sous-dimensionnées (un espace extérieur prévu pour 20 élèves, quand ni le collège ni le lycée n'ont des classes de cet effectif; et aucun espace couvert); les « salons », avec prises et sofa, prolongés de terrasses à chacun des étages, s'ils amènent une lumière bienvenue dans les couloirs de la barre, posent la question de leur surveillance voire leur condamnation pour des raisons de calme et de sécurité, et alors même qu'un comparatif des salles banalisées avant/après n'a pu être proposé; le seul espace qui tiendra lieu de salle polyvalente sera dans le « tiers-lieu », à partager avec les entreprises de l'Ed-tech à qui il est dédié, selon des modalités encore inconnues (d'ailleurs aucune info n'a été donnée sur le planning de construction de cet espace qui est retiré à la cité scolaire).

- **Lycée Lurçat** : après une grève cet hiver, les collègues ont enfin été reçus en audience au rectorat pour évoquer les conditions de travail et d'enseignement dégradées à cause des effectifs pléthoriques et de la DHG insuffisante.

- **Vie scolaire** : un équivalent temps plein en moins d'AED à la rentrée prochaine pour les établissements de l'académie, alors que nombre d'entre eux rencontrent des difficultés de surveillance et que les collègues AED se sont mobilisés à plusieurs reprises pour dénoncer leurs conditions de travail.

Dernières publications de la FSU

Regards Croisés n° 41

regards croisés /41

Revue de l'Institut de recherches de la FSU - 8 euros

DOSSIER

Pierre Bourdieu :
Les termes de la domination

ENTRETIEN

Maria et Sara : depuis le Rojava

ART AMBERNAUX
La préface par corps

ARTS

Annie Ernaux "Quelque chose entre la littérature, la sociologie et l'histoire".

DOSSIER

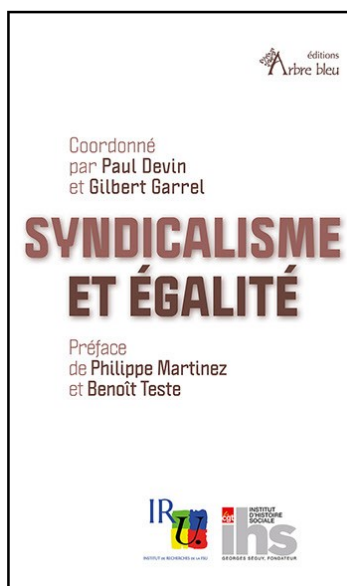
Pierre Bourdieu : les termes de la domination.

GRAND ENTRETIEN

Maria et Sara depuis le Rojava.



janvier - février - mars 2022



Coordonné par Paul Devin et Gilbert Garrel

Fruit d'une série de séminaires organisés entre 2019 et 2021 par l'Institut de Recherches de la FSU et l'Institut CGT d'histoire sociale, cet ouvrage collectif met en débat syndicalistes, chercheuses et chercheurs sur la place du syndicalisme dans le combat en faveur de l'égalité.

Éditeur : Arbre bleu éditions
(25 janvier 2022)
Broché : 178 pages
Dimensions : 12 x 1 x 20 cm